

NOUVELLE DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE BLAIN



du 1^{er} décembre 2021 au 31 janvier 2022

PROJET DE DECHETERIE

La Présidente de la Communauté de Communes de la Région de Blain porte à la connaissance du public que le projet de création d'une déchèterie sur la commune de Blain fera l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

> Le dossier de concertation et le registre destiné à recevoir les observations du public est à la disposition du public du lundi 13 décembre 2021 au lundi 31 janvier 2022 inclus, en mairie de Blain, Bouvron, Le Gâvre et la Chevallerai ainsi qu'au siège de la communauté de communes, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux

> Ce dossier est également consultable sur le site Internet de la communauté de communes (<https://www.pays-de-blain.com/concertationdecheterie>) jusqu'au lundi 31 janvier 2022 inclus.

> Les actions et propositions récoltées dans le cadre de cette concertation permettront de réaliser ensemble des pistes d'amélioration de ce projet de déchèterie.

> Le bilan de concertation sera mis en ligne au terme de celle-ci sur <https://www.pays-de-blain.com/concertationdecheterie>

CONTEXTE

Le renforcement du réseau de déchèteries est un point clé la stratégie de prévention, de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés, permettant de répondre aux ambitions de réduction des déchets produits, d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets, et d'améliorer en proximité et en lisibilité l'accompagnement des usagers.

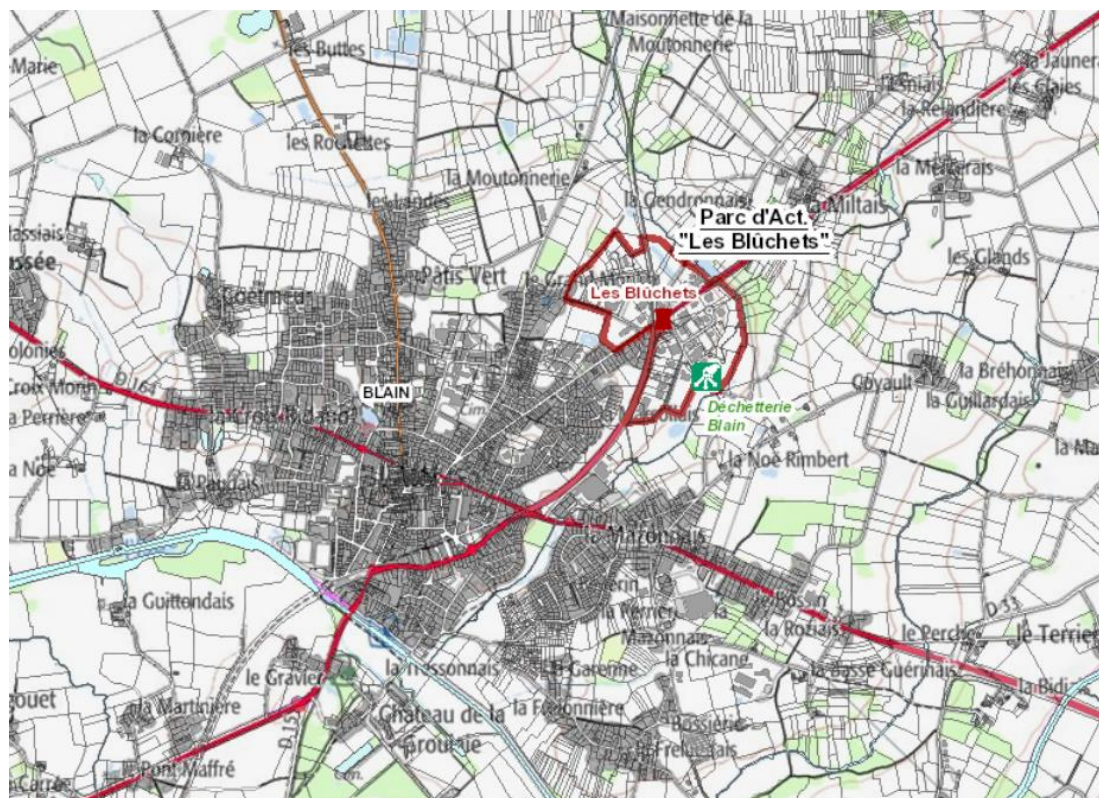
Le Pays de Blain dispose actuellement de 2 déchèteries dont l'une est située sur la commune de BLAIN. Cette déchèterie a une superficie totale de 2 500 m² - hors plateforme déchets verts – et est située rue Thomas Edison sur le Parc d'activités de Blûchets Sud.

La fréquentation journalière de la déchèterie varie entre 500 et 1 000 usagers par jour (estimations 2021). Cette fréquentation élevée pose un certain nombre de difficultés au niveau de la gestion des véhicules entrants, des zones de manœuvres et des temps d'attente des usagers en période de pointe.

Par ailleurs, le nombre de filières à mettre en place au niveau des déchèterie ayant fortement évoluée ces dernières années, il apparait aujourd'hui que la déchèterie de Blain n'est plus en mesure d'assurer le niveau de service demandé dans des conditions de sécurités et de fonctionnalités suffisantes.

La construction d'un nouvel équipement est donc envisagée.

Le projet se situe sur une parcelle du Parc d'Activités des Blûchets Nord, localisée dans le secteur Nord-Est du bourg de Blain, **rue des Frères Lumières**.



Localisation du PA des Blûchets à Blain

SITE PROPOSÉ

Le terrain proposé pour l'implantation de la future déchèterie de Blain a une superficie de 10 500 m² .
La Communauté de Communes est propriétaire du terrain, actuellement non occupé et viabilisé.



Emprise de la parcelle concernée

CONCERTATION

La déchèterie nouvelle génération doit répondre aux ambitions suivantes :

- des conditions optimales d'accueil et d'ergonomie pour le dépôt des déchets ;
- une valorisation basée en priorité sur le réemploi,
- une conception innovante et de haute qualité environnementale.

Afin de proposer un équipement au plus près des besoins et attentes, une concertation préalable du public est menée pour associer les usagers, les habitants, les acteurs économiques, à la définition du projet de la future déchèterie de Blain, de ses fonctions et de son aménagement.

Cette concertation se déroule du 1^{er} décembre 2021 au 31 janvier 2022.

L'ouverture au public de la déchèterie est prévue fin 2024.

LE PROJET

La création d'une nouvelle déchèterie à Blain doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer le confort et la sécurité des agents et des usagers : circulation, stationnement, facilité de dépôts, intempéries....
- Permettre l'accueil des nouvelles filières dans de bonnes conditions et anticiper l'espace nécessaire aux filières à venir dans les prochaines années
- Favoriser le réemploi en prévoyant les espaces et équipements nécessaires à l'articulation du projet avec celui du pôle Consom'acteur voisin (ex : zone d'accueil/dépôts/stockages des objets destinés à la recyclerie, local pour l'organisation d'ateliers autour du réemploi, l'organisation d'animations sur la prévention Déchets, des zones de don, ...)
- Sensibiliser les habitants à la valorisation des déchets en diffusant le plus largement et clairement possible les consignes de tri (signalétique, scénographie, animations...)
- Evaluer la faisabilité pour l'équipement de produire de l'énergie
- Améliorer la gestion de l'équipement et le contrôle des flux entrant et sortant
- Prévoir et intégrer des moyens pour prévenir les intrusions sur le site et préserver la sécurité des biens et des personnes (ex : éclairages, protection des bâtiments, des clôtures, installation d'alarmes, détecteurs, etc.)

Le projet de construction prévoit :

- Des **locaux de gardiennage et sociaux** adaptés aux normes du travail actuelles et adapté aux nombres de salariés
- A minima **14 filières de tri et de valorisation** (Cartons, Verre, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Déchets Dangereux Spéciaux des ménages, Déchets d'ameublement, Déchets de bois (classe A et classe B), Déchets métalliques, Tout venant / Encombrants, Déchets verts, Gravats et déchets inertes, Plâtre, Plastique dure, Déchets d'amiante-liée des particuliers, Pneumatiques usagés des particuliers)
- Une **zone de collectes temporaires** (sapins, coquillages, etc.)
- Une **zone de réemploi** pour faciliter le travail de la recyclerie (lieu de déchargement, stockage, tri)
- Une **zone de don** ou " espace seconde chance " pour tous les objets fonctionnels mais non revalorisés par la recyclerie ou par le biais des filières REP (comme un préau " matériaux " ou une " matériauthèque ")
- Une **zone de sensibilisation et d'animations** à définir (scénographie sur les consignes de tri, locaux d'animation, ateliers ouverts...). Le cas échéant, cet équipement pourra être phasé dans le temps mais le projet devra prévoir sa réalisation à terme.
- Un dispositif de sécurisation, **de contrôle d'accès** et de gestion des flux adapté. De la même manière, si le fait de clôturer le site est indispensable dès le départ, certains autres investissements en la matière pourront être différés en fonction du budget mais devront pouvoir être réalisés ultérieurement
- Les équipements techniques nécessaires pour respecter les différentes réglementations (urbanistique, environnementales...) : espaces non imperméabilisé, bassins de rétention, stockage des déchets dangereux, sécurité des personnes...